

La LETTRE

www.ceser.paysdelaloire.fr



“ La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. ”

UNESCO



Découvrir et suivre le CESER via sa newsletter et sur Twitter  [ceserPDL](#)

L'intégralité de l'étude

LA CULTURE POUR FAIRE SOCIÉTÉ Éduquer à la diversité et à l'ouverture

Le traumatisme provoqué par les attentats et la progression des obscurantismes invitent à s'interroger sur le rôle de la Culture pour retisser du lien entre tous les citoyens, mais aussi sur celui des politiques culturelles au regard des questions de société. En effet, l'une des vertus premières de la Culture dans toute sa diversité : Arts, Sciences, pratiques culinaires, etc. est l'ouverture aux autres, au monde et à ses représentations. Tout en faisant partager des intérêts communs, la Culture interpelle sur ce qui fait conflit et aide à la compréhension du monde. Mais encore faut-il qu'elle soit accessible à toutes les populations.

Cette étude du CESER des Pays de la Loire pose comme postulat que la Culture doit autant être consommée que pratiquée. Ses auteurs considèrent comme une absolue nécessité de soutenir simultanément professionnels et réseaux amateurs, et d'adapter l'offre aux besoins de populations éloignées pour que l'art devienne un ferment d'émancipation. La Culture est une compétence partagée et la Région a toute légitimité pour contribuer à l'enrichissement des politiques publiques culturelles.

Trois questions à Didier Hude, rapporteur

Quelle est l'origine de cette étude ?

Cette étude est une auto saisine du CESER des Pays de la Loire suite aux séries d'attentats qui ont endeuillé la France, visant des symboles forts de notre société : la liberté d'expression et de création. Notre propos consiste à tenter de savoir comment mobiliser la culture et l'éducation pour faire société sachant qu'en appuyant notre réflexion sur la définition de l'Unesco, nous envisageons la culture au sens large, qui ne se limite pas à l'art, mais à tout ce qui participe de la construction de la pensée, aussi bien dans sa dimension collective que personnelle.

Quels en sont les enjeux ?

Les enjeux dépassent la simple dimension culturelle et recouvrent les problématiques du développement durable et d'égalité entre les territoires. La place de la culture témoigne de et participe à l'attractivité et à la vitalité des aires urbaines et rurales. Faire vivre les réseaux, être en appui à l'émergence et l'expression artistique c'est aussi contribuer à toute une économie. L'investissement culturel est d'autant plus producteur de richesses en retour que notre région est touristique et désormais reconnue pour des manifestations-phares.

Que préconisez-vous en priorité à la Région ?

Le travail sur l'inventaire régional et le patrimoine immatériel en prenant appui sur la façon de travailler des écomusées, à l'instar du Daviaud en Vendée et de celui de Saint-Nazaire, me paraît essentiel à plusieurs titres. En effet, le fonctionnement d'un écomusée repose sur deux axes : un comité scientifique et un travail de collectage soumis à ce comité. Ce travail ethnographique permet un travail en profondeur sur les écosystèmes des territoires en faveur de productions de qualité servant aussi l'image et la découverte touristique de pays. La Région gagnerait à favoriser de telles démarches et à impliquer les établissements scolaires.



Michelle BUREAU, Présidente de la commission "Culture, patrimoine, sport, tourisme et vie associative" et Didier HUDE, rapporteur.

Un kaléidoscope d'influences et de pratiques

Résultante de l'assemblage d'identités composites, la région des Pays de la Loire s'est nourrie des diverses origines de ses habitants pour donner naissance à une grande variété d'approches culturelles. Tout en préservant ses fortes particularités issues de son histoire, chaque territoire entretient des liens ténus avec ses voisins. Ces identités régionales à la fois préservées et partagées donnent un caractère particulier aux gens de l'Ouest et créent un terreau propice à l'émergence de pratiques spécifiques.

La société ligérienne se caractérise par une double culture issue d'un socle composé des activités paroissiales et de la forte présence de l'école privée, qui a contribué au développement en parallèle d'un puissant dynamisme laïque. Cette bipolarisation a généré une pratique associative particulièrement riche dont les réseaux de la culture sont largement alimentés. Dès lors, professionnels et amateurs fonctionnent côte à côte et se nourrissent les uns les autres dans une émulation saine et indispensable.

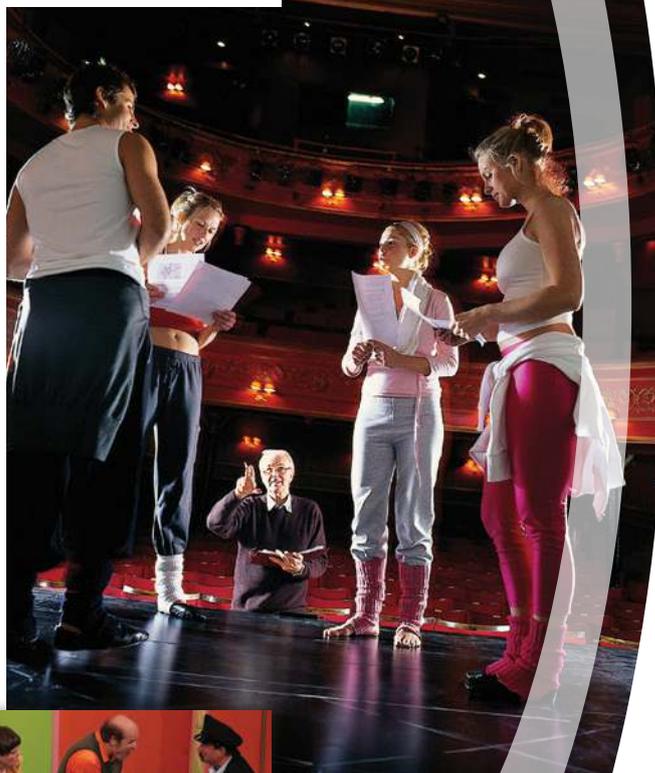
Cet usage se retrouve dans toutes les formes d'art tant en milieu rural qu'urbain. La vitalité du théâtre amateur en atteste tout comme la mise en réseau des structures professionnelles de spectacle.

Des initiatives cinématographiques remarquables, dont certaines d'envergure nationale, se déploient sur tout le territoire, à l'instar du Festival Premiers plans à Angers qui rayonne de plus dans les écoles et les structures socio-éducatives et culturelles. Sans oublier la forte présence du cinéma associatif (CINETIK en zones rurales de Loire-Atlantique) et le réseau très actif des salles d'art et d'essai. Mais la culture ne se réduit pas à l'art, c'est aussi l'histoire, la science, le fait religieux, les pratiques culinaires, le patrimoine... dont une meilleure compréhension aide à vivre en société et qui font l'objet d'un cahier distinct de cette étude sous la forme de "regards croisés".

104,5 milliards d'euros

apport de la culture à l'économie française y compris les effets induits par les activités culturelles sur l'économie.

Source : Ministère de la Culture/Ministère des finances - 2011



Les spécificités territoriales ligériennes figurent également dans les partis pris des politiques publiques locales notamment à Nantes ou encore dans la richesse du patrimoine (Abbaye de Fontevraud). Cela traduit une conception renouvelée et dynamique de l'action culturelle tournée vers un futur qui se nourrit du passé et du présent. Une démarche qui contribue dès lors à l'attractivité des Pays de la Loire et confère une dimension économique non négligeable à l'activité culturelle. Outre les emplois directs et indirects créés, la valeur ajoutée des activités culturelles touche des notions de cohésion sociale : lien social, émancipation, optimisme... à prendre en compte dans le développement territorial.

« Au même t
et de logem
culturelle conco
la démocratisati
fonctionner que
un bien commun
citoyen. »

Développer le mécénat

Pour assurer leur rôle et leur pérennité, la création et l'action culturelle doivent recourir à diverses sources de financement et mutualiser certaines de leurs charges en partenariat. Ce pluri-financement comprend certes des subventions publiques mais aussi des solutions privées telles que le mécénat, qui n'est pas suffisamment reconnu, ni valorisé notamment fiscalement. Le recours au mécénat est un bel outil de valorisation de l'image de l'entreprise mécène ; celle-ci doit pour autant respecter pleinement la liberté d'expression des acteurs culturels dont elle choisit de soutenir les projets.

...tre que l'absence de travail
...ment, la question de l'identité
...ure à la ségrégation ;
...ion de la culture ne peut
...e si elle est perçue comme
...n mis à disposition de chaque

Rapport de l'IGAS
(Inspection générale des affaires sociales)



Sensibiliser à la Culture dès le plus jeune âge

La sensibilisation à la Culture doit se décliner de l'enfance à l'adolescence, car culture et éducation sont intimement liées. Une meilleure adaptation des lieux culturels à l'accueil des petits enfants favorise leur accès en famille. Le modèle des "Children's museums", tel que le pratiquent l'Historial de la Vendée mériterait d'être généralisé.

S'adapter aux disparités des territoires

Le dynamisme des réseaux associatifs favorise la présence d'une offre culturelle diverse et active sur l'ensemble des Pays de la Loire. Cependant, le clivage entre urbain et rural persiste avec notamment une concentration des équipements dans les pôles urbains. La recommandation du CESER consiste à travailler à une réciprocité urbain/rural et à créer des passerelles entre ces deux dimensions. Le CESER suggère de mieux identifier et soutenir des réseaux professionnels et associatifs qui s'inscrivent dans cette dynamique, tel que le festival "Culture bar-bars".

Afin de prendre en compte les contraintes du monde rural, il propose de constituer un parc régional de matériel itinérant, afin d'aider à l'équipement d'aires de spectacle et favoriser l'accessibilité de tous les publics.

Cette démarche d'accès et d'ouverture aux pratiques culturelles doit aussi être opérée dans les quartiers de banlieue, en recherchant constamment l'action collective (enseignants, éducateurs, familles et résidents) et son prolongement en milieu scolaire. La culture et l'éducation font en effet partie des leviers pour résoudre les difficultés des quartiers (enclavement, échec scolaire). Parmi les pistes, figurent l'élaboration de projets éducatifs territoriaux (PEDT) et l'installation de résidences d'artistes. Inscrite dans la durée et en lien avec les éducateurs et une structure culturelle d'appui, cette initiative inédite aura pour vocation de réaliser des produits artistiques associant les habitants. Enfin, le soutien aux réseaux d'échanges réciproques de savoirs et la stimulation du bénévolat en association avec les professionnels se présentent là aussi comme un axe politique essentiel pour créer du lien entre les diverses populations.



Dans les écoles élémentaires, le CESER préconise d'accroître la dimension culturelle des activités périscolaires organisées notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, sources d'importantes disparités entre villes riches/pauvres, urbain/rural. Pour ce faire, il convient d'animer une réflexion générale (services de l'Etat, collectivités locales, société civile) sur la place des pratiques éducatives périscolaires pour en garantir la qualité sur tout le territoire régional. Si le fait de tendre vers la gratuité des activités peut aider à toucher un très large public, la priorité doit être de cibler les enfants en décrochage scolaire. La démarche doit être accompagnée d'un plan de formation professionnelle adapté aux besoins d'encadrement.

Pour les adolescents, le CESER invite la Région à renforcer les dispositifs existants, afin d'en étendre la portée. Ainsi, il conviendrait de mieux adapter le "Pass culture sport" aux besoins et attentes des jeunes, et de préserver le plan d'action éducative de la Région en direction des lycées.

Une attention particulière doit être accordée aux Centres de formation des apprentis (CFA), insuffisamment associés aux offres culturelles. Une intervention spécifique vers les responsables des CFA leur permettrait de mieux connaître l'offre et les conditions d'utilisation du Pack 15-30 et plus particulièrement du "Pass culture sport". Il s'agira également d'établir des conventions de partenariat de médiation avec les organisations au contact des jeunes et d'envisager la gratuité des transports publics, à l'instar de ce qui a été mis en place pour assister au départ du Vendée Globe.

Retrouvez l'intégralité des études sur le site internet ceser.paysdelaloire.fr



La Région : acteur des politiques culturelles

Sans chef de fil désigné, l'action culturelle reste une compétence partagée par les divers niveaux d'acteurs locaux. Dès lors, la question de la gouvernance de l'action culturelle reste pleinement posée. Pour le CESER, la Région peut et doit avoir un rôle d'animation notamment auprès des collectivités même sur des compétences qui ne relèvent pas de son portefeuille, à l'instar des activités périscolaires. La culture a également toute sa place, selon le CESER, dans les schémas régionaux (SRADDET), dans le pacte sur la ruralité que la Région met en œuvre et qu'il serait réducteur de limiter à une dimension économique ou à la construction d'infrastructures.

Veiller à l'accueil de tous les publics

Pour que la Culture joue pleinement son rôle de rassembleur, personne ne doit être exclu à cause de son handicap ou de son âge. Les enjeux spécifiques d'accès aux diverses offres culturelles de ces publics sont d'autant plus complexes que la diversité des situations individuelles implique une toute aussi grande diversité de réponses. En matière de handicap, le respect des obligations d'égalités des droits et des chances dont l'accès des lieux publics, et l'adaptation de l'offre culturelle aux différentes formes de déficience (physique ou mentale) relèvent dans la plupart des cas d'une volonté politique et de quelques initiatives. Pour aller au-delà, le CESER préconise de revoir en profondeur et d'étoffer le pacte régional culture et handicap en utilisant notamment les possibilités offertes par le numérique et la robotique. Un tel dispositif nécessite de travailler en

amont avec les divers acteurs régionaux et spécialistes des questions du handicap pour développer un programme d'accessibilité sur l'ensemble du territoire régional. Il s'agira également d'envisager des modules de formation pour les professionnels de la culture.

Une démarche assez semblable, également sous forme de pacte, pourrait être envisagée en direction des seniors afin d'adapter les politiques culturelles aux particularités des différents stades de vie, c'est-à-dire des jeunes seniors mobiles et disponibles aux plus âgés isolés et sédentaires par obligation. Une méthode d'autant plus pertinente au regard de l'évolution démographique et sociale de nos sociétés. Aussi, le CESER propose d'insérer un volet "culture" à la mission de service public en direction des personnes âgées venant en complément de l'offre en EHPAD.



Un tel engagement contribuerait aussi à lutter contre l'isolement des personnes âgées et favoriser les liens intergénérationnels qui est une nécessité du bien vivre ensemble en société.

Là encore, l'ensemble des acteurs et des experts du vieillissement et de la perte d'autonomie doivent être associés à ces actions pour garantir leur justesse et efficacité.